

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.165**

L'An deux Mille Onze, le 10 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 4 novembre 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 4 novembre 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme DAUZIDOU représentée par M. SIMONNET  
Mme DUMAS représentée par M. DENIS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'année 2010**

**RAPPORTEUR** : M. GIRAUD

**VOTE** :

Les articles L.2224-5 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées.

Ce rapport, approuvé le 6 juillet 2011 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le décret précité.

Ces principaux indicateurs sont les suivants :

Assainissement collectif :

- 93 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau public d'assainissement, soit 68 914 abonnés (871 abonnés de plus qu'en 2009)
- Ce réseau est formé par 897 kilomètres de canalisations dont 676 kilomètres en gravitaire et 221 en refoulement.
- Il est de type séparatif et ne reçoit que les eaux usées.
- Il est équipé de 346 postes de refoulement, dont un sur deux est télésurveillé.
- Le traitement des eaux usées collectées est effectué par :
  - o cinq stations d'épuration : Saint-Palais sur Mer, Les Mathes-La Palmyre, Saint-Georges de Didonne, La Tremblade et Cozes
  - o deux unités semi-collectives : L'Eguille sur Seudre et Semussac
  - o dix lagunes
- En 2010, 6 208 099 m<sup>3</sup> d'eau ont été épurés et 5 412 526 m<sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés.
- 12 074 tonnes de boues ont été produites et valorisées par des épandages sur 2 700 hectares de terres agricoles.
- 11 337 m<sup>3</sup> de matières de vidanges des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été traités par les stations d'épuration.
- Bilan financier de l'exercice 2010 :
  - o Le prix de la collecte et du traitement est de 1,96 €TTC le m<sup>3</sup>
  - o Recettes globales : 7 352 651,00 €
  - o Dépenses :
    - Programmation 2010 : 4 008 740,00 € HT
    - Programmation 2011 : 3 729 750, 00 €HT

Assainissement non collectif :

- 4 900 habitations environ sont concernées
- Deux redevances ont été instituées, afin de financer le service public d'assainissement non collectif (SPANC) :
  - o 90 €pour le contrôle des installations neuves
  - o 50 €pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes
- Pour l'année 2010, les recettes d'exploitation se sont élevées à 74 555 €

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2010,
- Vu l'avis émis par la Commission "Environnement, Développement Durable et Estuaire
- Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, pour l'année 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 novembre 2011

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD